

## CONSIGNES IMPORTANTES POUR L'ETABLISSEMENT DU CALENDRIER 2017

### Marche à suivre :

Pour valider sa candidature à l'organisation d'une (de) manifestation(s) au calendrier FFCT, les clubs devront respecter les 2 points suivants :

1 - **Envoyer l'imprimé joint** (un par organisation) de préférence au format EXCEL et par messagerie

**AVANT LE 12 mai 2016**

à : Christian DAVID 32, rue du Bignonnet 44120 VERTOU

E-mail : [loire-atlantique-secretaire@ffct.org](mailto:loire-atlantique-secretaire@ffct.org)

Ces informations nous sont indispensables pour établir le calendrier provisoire qui servira de document de travail lors de la réunion du 21 mai prochain.

**Merci de nous communiquer vos dates de randonnées, portes ouvertes... ainsi que les brevets validés ou en cours de validation.**

La fiche qui est jointe au présent document contient toutes les rubriques que vous devrez renseigner lors de la saisie sur le site de la FFCT.

**→ Pour la réunion de calendrier du CODEP, seuls les champs en orange encadrés en gras nous sont nécessaires.**

Vous pouvez télécharger cette fiche au format EXCEL sur le site internet du CODEP :  
<http://codep.cyclo44.free.fr> (à l'onglet téléchargement)

2 - **Etre présent à la réunion** d'établissement du calendrier, **samedi 12 mai à Varades**

Toute personne représentant le club doit être mandatée par son président et doit pouvoir proposer ou modifier la date d'une randonnée au cours de la réunion. Votre présence est indispensable. Le calendrier définitif sera ensuite transmis aux clubs avec le compte-rendu.

## **TRES IMPORTANT**

**RAPPEL POUR LA SAISIE DES RANDONNEES SUR LE SITE  
[www.ffct.org](http://www.ffct.org) **APRES** L'ETABLISSEMENT DU CALENDRIER  
PROVISOIRE**

Pour figurer sur « Où Irons Nous -OIN », calendrier des organisations sur le site de la FFCT, vous devez saisir vos manifestations dès l'ouverture de la rubrique sur le site de la FFCT (que nous vous communiquerons le moment venu).

**Cette saisie incombe aux clubs.**

Les organisations qui ne figurent pas sur OIN ne sont pas couvertes par l'assurance fédérale.

L'enregistrement des randonnées se fait en deux temps :

1 – Une fois que le calendrier du 44 aura été validé, le club saisit les données relatives à sa (ses) randonnée(s) et brevets sur l'espace clubs du site de la FFCT et les **ENREGISTRE**. Cette manipulation permet de rappeler la fiche pour pouvoir la modifier ou la compléter par la suite.

2 – Le club doit ensuite **VALIDER** afin de confirmer la saisie des données. Cette manipulation permettra au CODEP de procéder à la validation de son côté. A l'issue de cette validation, la manifestation figurera sur les différents calendriers Ligue et Où Irons Nous.

**Vous devez obtenir un message du type « Manifestation enregistrée » ou « Données validées ».**